



18 juillet 2017

(17-3880)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	Membre notifiant: <u>CHINE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2.	Organisme responsable: <i>Ministry of Environmental Protection of the People's Republic of China</i> (Ministère de la protection de l'environnement de la République populaire de Chine) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3.	Notification au titre de l'article 2.9.2 [], 2.10.1 [X], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): SH: Déchets de matières plastiques: 3915100000; 3915200000; 3915300000; 3915901000; 3915909000; Scories de vanadium: 2619000021; 2619000029; 2620999011; 2620999019; Déchets de papier non triés: 4707900090; Déchets de matières textiles: 5103109090; 5103209090; 5103300090; 5104009090; 5202100000; 5202910000; 5202990000; 5505100000; 5505200000; 6310100010; 6310900010. Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier (SH 2619), Cendres et résidus (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier), contenant de l'arsenic, des métaux ou leurs composés (SH 2620), Déchets, rognures et débris de matières plastiques (SH 3915), Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés (SH 5103), Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers (SH 5104), Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés) (SH 5202), Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés) (SH 5505), Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage (SH 6310), - Autres, y compris les déchets et rebuts non triés (SH 470790).
5.	Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Catalogue of Solid Wastes Forbidden to Import into China by the End of 2017 (4 classes, 24 kinds)</i> (Catalogue des déchets solides dont l'importation en Chine va être interdite à la fin de 2017 (4 classes, 24 types), 2 pages, en chinois
6.	Teneur: D'ici à la fin de 2017, la Chine va interdire l'importation de 4 classes et de 24 types de déchets solides, y compris les déchets de matières plastiques, les scories de vanadium, les déchets de papier non triés et les déchets de matières textiles.

7.	<p>Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Raisons pour lesquelles la mesure d'urgence est prise: Dans le cadre des mesures spéciales de renforcement de la surveillance et d'interdiction stricte des "déchets étrangers" prises par l'Administration générale des douanes, le Ministère de la protection de l'environnement, le Ministère de la sécurité publique et l'Administration générale du contrôle de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine et des mesures spéciales de lutte contre la transformation ou l'utilisation illégales de déchets solides importés prises par le Ministère de la protection de l'environnement, il ressort que de grandes quantités de déchets polluants, voire dangereux, se retrouvent dans les déchets solides susceptibles d'être utilisés comme matières premières. La Chine fait face à une grave pollution environnementale. Afin de protéger l'environnement et la santé publique, il est urgent d'adapter la liste des déchets solides importés et d'interdire l'importation de déchets solides les plus polluants. Protection de la santé ou de la sécurité des personnes; protection de la vie ou de la santé des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement.</p>
8.	<p>Documents pertinents: -</p>
9.	<p>Date projetée pour l'adoption: À déterminer Date projetée pour l'entrée en vigueur: Septembre 2017</p>
10.	<p>Date limite pour la présentation des observations: 20 juillet 2017</p>
11.	<p>Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</p> <p><i>WTO/TBT National Notification and Enquiry Center of the People's Republic of China</i> (Centre national de notification et d'information OMC sur les OTC de la République populaire de Chine) Téléphone: +86 10/84603889 /84603950 Fax: +86 10 84603811 Courrier électronique: tbt@agsiq.gov.cn https://members.wto.org/crnattachments/2017/TBT/CHN/17_3218_00_x.pdf</p>